



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Contrecœur tiendra une assemblée publique de consultation le 4 octobre 2022, à 19 h, à la mairie de Contrecœur, 5000, route Marie-Victorin, tel que le requiert l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de l'immeuble suivant :

DM-2022-060 – Lots 6 389 805 – 4526, rue des Patriotes

L'objet de la demande vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale sur un lot d'une largeur de frontage de 11 mètres plutôt que 14 mètres, dont la superficie est de 330 mètres carrés plutôt que 378 mètres carrés et dont la somme des marges latérale est de 3,68 mètres au lieu de 4,5 mètres, le tout tel que prescrit à la grille des usages et des normes H1-179 de l'annexe A du règlement de zonage 858-1-2009

FAIT ET DONNÉ À CONTRECŒUR, le 15 septembre 2022.

MYLENE RIOUX
GREFFIERE